

# LE PETIT CAMBONNAIS

BULLETIN MUNICIPAL DE LA VILLE DE CAMBON

AVRIL 2021 - N° 52



## Votre mairie

### Horaires d'ouverture :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h30 - 12h30 et 13h30 - 17h . Mercredi : 8h30-12h

Tél : 05 63 53 00 00

Email : Le secrétariat : [sandrine.gauthier@mairiedecambon.fr](mailto:sandrine.gauthier@mairiedecambon.fr) - vos élus : [elus@mairiedecambon.fr](mailto:elus@mairiedecambon.fr)

Site internet : [www.cambondalbi.fr](http://www.cambondalbi.fr)

Page Facebook : [www.facebook.com/pg/mairiedecambondalbi](https://www.facebook.com/pg/mairiedecambondalbi)

# ÉDITO

Depuis l'élection au 1er tour de notre équipe il y a un an, les confinements et les mesures sanitaires dues à la pandémie de la Covid 19 ont perturbé et ralenti la vie communale ainsi que l'avancée de nos projets pour la commune.



Néanmoins, il faut souligner la mobilisation et la solidarité des agents municipaux, des professions médicales, des acteurs économiques et associatifs et des élus qui ont permis à notre village de continuer à vivre. La majorité municipale maintient son cap et continue le travail pour lequel les cambonnais lui ont donné mandat.

Le projet d'aménagement photovoltaïque sur la salle omnisports est lancé. Une remise aux normes énergétiques est envisagée sur le bâti locatif communal. Les journées « nature propre » ont débuté en octobre 2020 et vont se poursuivre en 2021. Récemment, l'extinction de l'éclairage public de 23h30 à 5h30 s'est généralisé à toute la commune. C'est un enjeu à la fois économique, environnemental et social auquel nous tenons. Un autre projet à caractère environnemental a démarré : il s'agit de l'aménagement d'une zone de biodiversité. Les réflexions sont en cours, mais c'est un projet à long terme qui débute.

Les élus du CCAS ont tout mis en œuvre pour faciliter la vaccination des plus de 75 ans : aide à la prise de rendez-vous et même transport sur le lieu de vaccination.

La fiscalité est toujours maîtrisée et les taux d'imposition communale n'augmenteront pas encore en 2021. D'autre part, la gestion rigoureuse du budget permet de prévoir des projets d'investissement, comme celui de la construction du CLAE.

Notre collaboration étroite avec le service voirie de l'agglomération a permis la concrétisation rapide de l'aménagement de l'entrée du village, du côté de la route de Mouzieys, qui débute pendant les vacances de printemps.

Comme pendant cette première année de mandat, nous continuerons d'agir avec équité, transparence et respect de l'intérêt public pour que Cambon poursuive son développement et son attractivité.

*Philippe Granier*

## DANS CE NUMÉRO :

*Conseils municipaux*  
- 3 -

*Finances*  
- 5 -

*Environnement*  
- 6 -

*Civisme*  
- 8 -

*Voirie*  
- 9 -

*Santé*  
- 10 -

*Liste minoritaire*  
- 11 -

*Portrait*  
- 11 -

*La vie à Cambon*  
- 12 -

### Séance du 13 février 2021

#### *Mise à disposition des locaux*

Dans le cadre du contrat enfance jeunesse, il est nécessaire de réactualiser les montants des valeurs locatives pour la mise à disposition et prestation en nature des locaux communaux et énergies pour les associations « le Village des Enfants » et « Familles Rurales » pour la crèche. Cette année la base de l'indice du coût de la construction est 1765, soit une augmentation annuelle de 1.09 % (3ème trimestre 2020).

En ce qui concerne le coût sur le chauffage, l'électricité et l'eau, une stabilité sera appliquée.

Le conseil municipal reconduit les prestations en nature pour l'année 2021, en modifiant les valeurs locatives et en fixant les charges en chauffage, électricité et eau :

- pour le « Village des enfants » à un total de 18 482,23 € contre 18 438,81 € en 2020
- pour l'association « Pirouette et Galipette » à un total de 18 185,80 € contre 18 037,34 € en 2020.

#### *Intégration du lotissement "La Perlotine"*

Les services techniques de la communauté d'agglomération ont donné un avis favorable pour l'intégration des réseaux et équipements publics du lotissement « La Perlotine » ;

Une première réunion sur site a eu lieu le 24 septembre 2020. Une contre visite a été effectuée le 21 janvier 2021 et a permis de lever toutes les réserves. En conséquence, le conseil municipal vote l'intégration du lotissement dans le domaine public.

#### *Heures supplémentaires*

Vu le code général des collectivités territoriales, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide que l'ensemble des emplois de catégorie C de la collectivité est éligible aux heures supplémentaires.

Les heures supplémentaires doivent être récupérées. Si les nécessités de service ne permettent pas la récupération, elles sont indemnisées. La récupération se fait « heure pour heure ».

Les modalités d'indemnisation sont celles définies par le décret n°2002-60 du 14 janvier 2002 précité, qui prévoit les majorations applicables en fonction des situations.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget prévisionnel de l'exercice, chapitre 012.

#### *Règlement intérieur*

La préfecture a demandé des modifications au règlement intérieur voté par la collectivité. En effet, deux articles inclus ne concernaient que les collectivités de plus de 50 000 habitants, ils ont donc été supprimés. Il est également nécessaire de prévoir un article relatif au bulletin d'information municipale. Le seuil de population portant obligation a été abaissé aux communes de plus de 1 000 habitants.

### Séance du 10 avril 2021

#### *Décisions du maire*

- Signature d'un devis de SPM pour l'achat de panneaux de protection Decochoc afin de protéger les murs intérieurs du couloir de l'école pour un montant TTC de 5 471.47 €.
- Signature d'un devis de SAFE pour l'installation et l'analyse de dosimètres afin de mesurer le taux de radon dans la crèche et dans l'école pour un montant TTC de 1 212.00 €.
- Signature d'un devis de la société Numerize pour la numérisation des actes d'état civil pour un montant TTC de 3 108.00 €.

#### *Compte administratif 2020*

M. le Maire soumet à l'approbation le compte administratif pour l'exercice 2020.

- Section de fonctionnement  
Dépenses : 1 004 407,64 € ;  
Recettes : 1 944 031,90 € (dont 672 951,42 € de résultat reporté)  
Soit un résultat de clôture de :  
939 624,26 €

- Section d'investissement  
Dépenses : 173 837,03 € ; Recettes : 232 681,48 € (dont 103 501,59 € d'excédent reporté)  
Soit un résultat de clôture de :  
58 844,45 €.

- Restes à réaliser 2020 reportés sur l'exercice 2021  
Dépenses : 3 861,89 € ; Recettes : 114 924,00 €  
Solde des restes à réaliser :  
111 062,11 €

La présentation détaillée par chapitre du compte administratif est annexée à la présente délibération. Le conseil municipal approuve le compte administratif pour l'exercice 2020.

#### *Taux des taxes directes locales 2021*

La loi de finances pour 2018 a institué un dégrèvement de la taxe d'habitation afférente à la résidence principale (THRP) pour 80% des ménages les plus modestes. La loi de finances 2020 met en œuvre sa suppression définitive en 2023 pour l'ensemble des contribuables. Elle prévoit également les modalités de sa compensation financière pour les collectivités locales.

A partir de 2021, les communes ne percevront plus la THRP, elles bénéficieront à la place du produit de taxe foncière sur les propriétés bâties qui revenait précédemment au département. Pour la plupart des communes, le produit de la taxe foncière départementale ne correspondra pas à celui de la taxe d'habitation supprimée. Pour éviter que des communes soient « surcompensées » et d'autres « sous-compensées », le gouvernement a créé un coefficient correcteur afin d'assurer la neutralité du dispositif.

La commune de Cambon est surcompensée, un prélèvement sera donc effectué sur son produit fiscal.

Le nouveau taux de taxe foncière sur les propriétés bâties correspond donc à l'addition du taux communal 2020 et du taux départemental 2020 augmenté le cas échéant des hausses de taux décidées par la commune à partir de 2021.

Pour la commune, le taux de référence 2021 pour le foncier bâti est de 51,81% (taux communal 2020 : 21,90% + taux départemental 2020 : 29,91%). Pour le foncier non bâti le taux communal de référence 2021 est de 82,27 %

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide que les taux d'imposition pour l'année 2021 relatifs aux taxes directes locales ne seront pas augmentés.

### ***Budget primitif 2021***

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal le projet de budget primitif 2021 pour la commune. Il est équilibré à la somme de : 3 499 642,37 €, soit en fonctionnement : 2 212 937,26 € et en investissement : 1 286 705,11 €. Après avoir délibéré, le conseil municipal adopte le budget primitif 2021 de la commune tel que présenté en annexe de la présente délibération.

### ***Pôle funéraire de l'Albigeois***

La Commune de Cambon est actionnaire de la Société Publique Local Pôle funéraire public de l'albigeois.

L'activité de la société concerne principalement l'exploitation du crématorium d'Albi et le service des pompes funèbres sur l'ensemble des communes actionnaires de la société. Des discussions qui ont eu lieu entre les représentants de la SPL et ceux de la Communauté de communes SOR et AGOUT, il ressort une volonté de créer un

crématorium sur le territoire de cette dernière dont la gestion serait confiée à la SPL par la mise en place d'un contrat de délégation de service public.

La Commune de Cambon, en sa qualité d'actionnaire de la SPL, est favorable à cet objectif de développement conforme à l'intérêt général dès lors qu'il permet de répondre plus largement aux demandes des familles des territoires concernés.

Dans la perspective de la tenue de l'assemblée générale extraordinaire de la SPL, le conseil municipal accepte l'abandon du droit préférentiel de souscription ; valide le nouveau nom de la SPL, à savoir « Pôle Funéraire Public de l'Albigeois et de l'Autan », en abrégé PFPAA ou PFP2A ; valide les modifications des statuts, tels qu'ils sont annexés à la présente délibération ; approuve le projet d'augmentation de capital au profit de la Communauté de communes du SOR et AGOUT pour un montant de 399 999,60 € en ce comprise la prime d'émission avec renonciation au droit préférentiel de souscription tel que prévu par la loi ; approuve les nouveaux statuts de la SPL Pôle funéraire de l'Albigeois annexés à la présente délibération ; et autorise ses représentants à l'assemblée générale extraordinaire de la SPL Pôle Funéraire de l'Albigeois à voter en faveur des résolutions.

### ***École de Cambon***

Le code de l'éducation prévoit la possibilité de dérogation pour des parents souhaitant inscrire leur enfant dans une autre commune que celle où ils résident.

A Cambon, le maire n'accepte aucun enfant dont les parents n'habitent pas la commune. Toutefois, quelques motifs ont été acceptés pour déroger à cette règle par délibération du 12 avril 2016 :

- un des parents travaille sur la commune

- maintien de la fratrie (frère / sœur déjà scolarisé dans l'école de Cambon)

- poursuite de la scolarité dans la même école

- habitation principale en cours de construction sur Cambon.

Le conseil municipal après délibération valide un nouveau cas de dérogation possible :

- garde effective des enfants par les grands-parents résidant sur la commune.

### ***SDET***

Vu le Code de l'Energie et l'arrêté du 4 septembre 2014 fixant la liste des éléments d'une demande de certificats d'économies d'énergie et les documents à archiver par le demandeur, M. le maire explique qu'il est dans l'intérêt de la Commune de signer une convention d'habilitation. Cette convention permet de promouvoir les actions de maîtrise de la demande d'énergies réalisées par la Commune et de les valoriser par le biais de l'obtention de certificats d'économies d'énergie.

Le Conseil municipal approuve la convention proposée entre le SDET (Syndicat Départemental des Énergies du Tarn) et les bénéficiaires éligibles au dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie.

#### **Prochain conseil municipal :**

Le **5 juin 2021** dans la salle polyvalente de Cambon.

#### **Bureaux de vote :**

Nous avons besoin de bénévoles pour nous aider à tenir les bureaux de vote des élections régionales et départementales qui se tiendront les **20 et 27 juin 2021**.

Pour vous inscrire, vous pouvez contacter la mairie par mail ou par téléphone.



## Compte administratif 2020

*Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées sur l'année 2020. Il est en concordance avec le compte de gestion établi par le trésorier.*

C.A 2020		Résultats antérieurs	Réalisations 2020	TOTAL 2020
Fonctionnement	DEPENSES		1 004 407,64 €	1 004 407,64 €
	RECETTES	672 951,42 €	1 271 080,48 €	1 944 031,90 €
	Solde	<b>672 951,42 €</b>	<b>266 672,84 €</b>	<b>939 624,26 €</b>
Investissement	DEPENSES		173 837,03 €	173 837,03 €
	RECETTES	103 501,59 €	129 179,89 €	232 681,48 €
	Solde	<b>103 501,59 €</b>	<b>- 44 657,14 €</b>	<b>58 844,45 €</b>

**LA SECTION DE FONCTIONNEMENT** regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

**Les recettes de fonctionnement** correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population comme la cantine, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'État, aux revenus des immeubles ...

Les taux des impôts locaux votés en 2020 sont : taxe foncière sur le bâti : 21,90 % et taxe foncière sur le non bâti : 82,27 %.

Le produit perçu au titre de la fiscalité locale des ménages représente 59,8 % des recettes.

L'État a versé 225 722 € de DGF, soit 17,75 % des recettes de la commune.

**Les recettes réelles de fonctionnement** perçues en 2020 sont de **1 271 080,48 €**.

**Les dépenses de fonctionnement** sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les salaires représentent 33 % des dépenses de fonctionnement de la ville.

Les subventions aux associations représentent 17,75 % des dépenses de fonctionnement.

**Les dépenses réelles de fonctionnement** s'élèvent à **981 330,64 €**. Et **les dépenses d'ordre de fonctionnement** (écritures de dotation ou de cessions aux amortissements) se sont élevées à **23 077 €**.

**LE BUDGET D'INVESTISSEMENT** prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions à caractère exceptionnel.

Au titre des **recettes d'investissement**, la commune a perçu 32 033,00 € de subventions notamment pour la mise aux normes de la salle polyvalente. Elle a également encaissé 27 395,67 € de taxe d'aménagement et 30 529,31 € de FCTVA (fonds de compensation de la TVA versé par l'État).

En 2020, 114 924,00 € de recettes seront reportés en 2021. Il s'agit essentiellement de subventions concernant l'opération de mise aux normes de la salle communale.

En 2020, **les recettes réelles d'investissement** encaissées s'élèvent à **106 102,89 €**. Et **les recettes d'ordre** se sont élevées à **23 077,00 €**.

**Les principales dépenses d'équipement** 2020 ont été réalisées pour le financement de la mise aux normes des bâtiments locatifs avec un montant de 46 891,90 € ainsi que 16 386,65 € pour l'achat de divers matériels d'équipement. Le solde des travaux de la réhabilitation de la salle polyvalente s'élève à 12 254,54 €. Il faut également noter le remboursement du capital des emprunts : 93 183 €.

**Les dépenses d'investissement** s'élèvent en 2020 à **173 837,03€**.

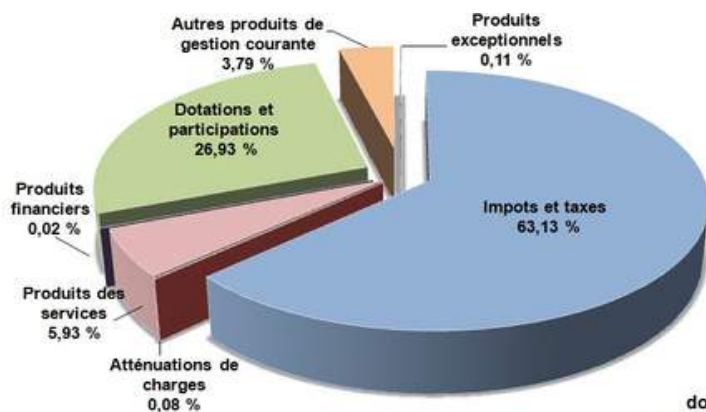
Après déduction du solde des restes à réaliser, la section d'investissement présente un excédent de financement de 169 906,56 €.

## Budget primitif 2021

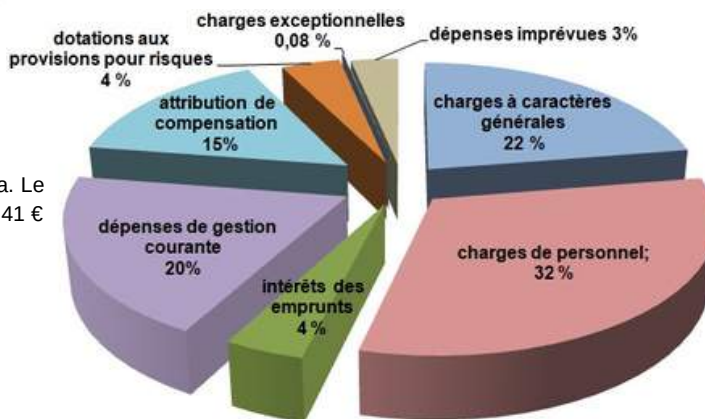
Le budget primitif 2021 retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2021.

Le budget primitif présenté pour l'année 2021 s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes, réelles et d'ordre, pour un montant de 3 499 642,37 euros avec la décomposition suivante :

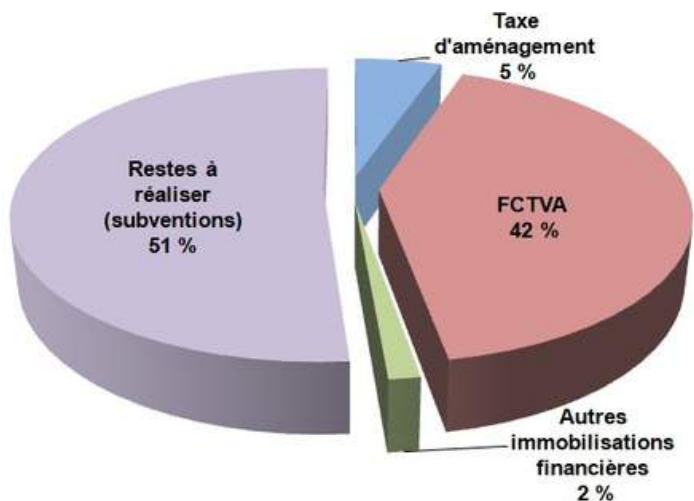
Fonctionnement : 2 212 937,26 € et Investissement : 1 286 705,11 €



Les **recettes réelles de fonctionnement** prévues pour 2021 s'élèvent à 1 273 313 €. Voici leur décomposition hors excédent antérieur reporté qui est d'un montant de 939 624, 26 €



Les **dépenses réelles de fonctionnement** 2021 s'élèvent à 1 231 860,85 €, elles se répartissent comme le montre ce schéma. Le montant du virement à la section d'investissement est de 981 076,41 €



Les **recettes d'investissement** sont évaluées à un total de 1 286 705,11 €.

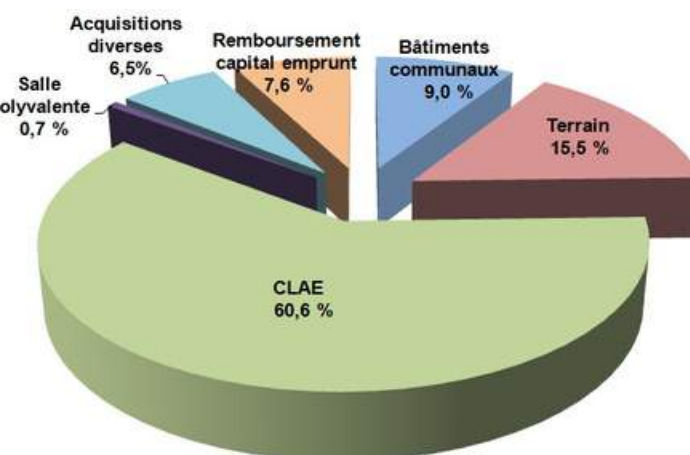
Les recettes réelles d'investissement, dont la décomposition est présentée ci-contre, s'élèvent à 223 703,00 € dont 114 924 € de subventions pour le financement de la rénovation de la salle polyvalente.

Les recettes d'ordre de la section investissement s'évaluent à 1 004 157,66 € et l'excédent d'investissement antérieur reporté est d'un montant de 58 844,45 €.

Les **dépenses d'investissement** s'élèvent à 1 286 705,11 € dont 60,6 % sont prévus pour le projet de construction du centre de loisirs.

La dette prévisionnelle au 31 décembre 2021 sera de 643 500 €, soit 296 € par habitant (alors qu'elle est de 703 € pour les communes de même taille).

La situation saine du budget de fonctionnement permet d'envisager des projets d'investissement conséquents.



## Cambon la nuit

Depuis plusieurs années la commune de Cambon porte une attention particulière à l'éclairage public. Les enjeux sont à la fois économiques, environnementaux et sociaux - sécurité des personnes et des biens - maîtrise de la consommation d'énergie - diminution des nuisances lumineuses (pollution du ciel nocturne et troubles du sommeil).



Cambon s'est engagé depuis 2008 dans une lutte pour réduire la facture d'électricité, en supprimant peu à peu les luminaires énergivores qui éclairent plus le ciel que le sol, en remplaçant les ampoules au mercure par des ampoules au sodium et en baissant la puissance des éclairages de 100W à 70W.

En 2015, avec l'aide des services de l'agglomération, la commune a choisi l'extinction nocturne de l'éclairage public sur plusieurs zones test. Les retours d'expérience, de la part des cambonnais concernés par le dispositif, ont été très positifs. Des questions pourraient se poser sur l'insécurité engendrée par l'obscurité, mais la gendarmerie est formelle : les actes délictueux se font à 80% le jour et l'absence d'éclairage des rues du village ne les rend pas plus accidentogènes.

Les compétences du service commun d'éclairage public de l'agglomération nous permettent aujourd'hui de généraliser cette expérience à moindre coût. Quatre horloges astronomiques supplémentaires ont été installées sur le réseau, elles permettent à l'éclairage public de se déclencher en fonction des heures du lever et du couché du soleil. Ainsi, avec le passage à l'heure d'été, l'extinction s'est généralisée à tout l'éclairage public cambonnais de 23h30 à 5h30 et pendant la période où le lever du Soleil est plus matinal, du 1er mai au 31 août, l'éclairage de ne rallumera pas à 5h30.

Cette avancée environnementale donnera, sans doute, l'occasion aux cambonnais d'observer les beaux ciels étoilés d'été et la riche biodiversité nocturne.



## Pourquoi ne pas accueillir une chauve-souris?

Avec l'arrivée des beaux jours, arrivent aussi les moustiques... Pour se protéger des piqûres il y a quelques règles simples. Mais pour éviter les produits chimiques et les moustiquaires, il existe un moyen naturel : favoriser l'habitat des chauve-souris.



Ce colcataire exemplaire de par sa discrétion est le seul mammifère volant. Espèce protégée, car sa population diminue, cet insectivore mange jusqu'à 500 moustiques par heure. Elle peut donc participer activement à la lutte contre l'invasion des moustiques tigres, constatée dans notre département. Même ses déjections sont utiles : son guano a la réputation d'être un excellent engrais naturel.

De moins en moins de lieux existent en ville pour leur offrir un gîte. Construire un nichoir pour les accueillir est donc bien plus qu'un simple amusement, c'est un geste vital pour la pérennité de ce mammifère volant.

A Cambon, elle pourrait devenir le porte bonheur de nos soirées... futures soirées. Alors à vos outils, et bon bricolage !

### Planches du fond et de la façade: (épaisseur : 2cm).

Façade : H 43cm x L 30cm

Fond : H 45cm x L 30cm

### Planches de côtés: (épaisseurs : 2cm).

H 45cm à 43cm (biseau en haut). Quantité : 2

### Planche de toit: (épaisseur : 2 cm).

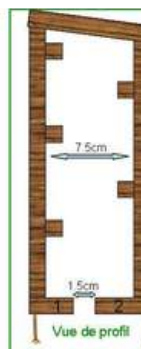
H 14cm x L 34cm

### Tasseaux : L 26cm. Epaisseur 2cm x 2cm. Qté:5

### Planches de l'entrée du nichoir.

H 4cm x L 30cm (épaisseur : 2cm)

H 6cm x L 30cm (épaisseur : 2cm)



- Type de bois : Epais (2cm au moins) et résistant (le nichoir doit d'être étanche et isolant.)
- Ne jamais peindre ou vernir le bois (intérieur et extérieur).
- Il est conseillé de placer le nichoir direction Sud Sud-est, à l'abri de la pluie, d'un soleil direct et du vent.
- Hauteur minimum du nichoir par rapport au sol : 4 à 5 mètres.
- L'ouverture doit se situer sur le bas du nichoir et ne doit pas dépasser 1,5 à 2 cm de largeur.

### Se régaler de la nature

Le printemps et le réveil de la nature offrent tout un champ de saveurs



La nature regorge de saveurs et la cueillette offre une balade tout à la fois éducative et ludique. Les plantes « sauvages », avec leurs fleurs, leurs feuilles, leurs fruits ou leurs racines, peuvent, moyennant quelques précautions, réserver quelques agréables surprises gustatives.

Évitez les zones polluées et ne cueillez pas en bordure de routes ou de champs traités. Les plantes peuvent aussi être vecteurs de maladies, notamment parasitaires.

Ne consommez pas crues des plantes cueillies à moins de 50 cm de hauteur (pour manger des plantes ramassées plus près du sol, il est conseillé de les cuire, surtout si elles sont au bord de l'eau) et de nettoyer au vinaigre l'ensemble de votre récolte.

A l'occasion de vos balades dans la campagne cambonnaise, vous trouverez facilement en ce moment de l'ortie, alors pourquoi ne pas en profiter pour essayer quelques recettes à l'ortie ?

#### *Pesto d'ortie*

- 50 g d'orties (2 ou 3 grosses poignées),
- 5 c. à s. d'huile d'olive,
- 3 c. à s. d'amandes en poudre,
- 2 gousses d'ail,
- 2 c. à s. de jus de citron,
- Sel et poivre.

L'ortie blanche (ou lamier blanc) et l'ortie piquante (*urtica dioica*) peuvent toutes deux être utilisées en cuisine. Laver les orties et les essorer. Les plonger dans l'eau bouillante salée quelques minutes puis sous l'eau froide et les presser. Les hacher finement et mélanger avec l'ail haché aussi finement, le jus de citron, le sel, l'huile d'olive et la poudre d'amandes. Conserver au frais avant utilisation.

#### *Omelette d'ortie*

- Un peu de lait,
- Sel et poivre,
- Une gousse d'ail ou, mieux, deux feuilles d'ail des ours,
- Thym,
- 4 œufs,
- 50 têtes d'orties urticantes.

Laver les orties. Casser les œufs dans un grand bol et incorporer un peu de lait. Fouetter les œufs, y ajouter l'ail pressé ou haché et le thym. Saler et poivrer puis fouetter à nouveau. Ajouter les orties essorées et coupées grossièrement. Éviter les tiges trop grosses et filandreuses. Mélanger le tout et cuire 10 min à la poêle avec une noix de beurre.

### Bruits de voisinage

Selon l'article 19 de l'arrêté préfectoral du 25/07/2000, portant sur la réglementation des bruits de voisinage, les personnes doivent prendre toutes les précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par les bruits émanant de leurs activités.

Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique et appareils bruyant ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- jours ouvrables **09h00 - 12h00 et 14h00 - 20h00**
- samedis : **09h00 - 12h00 et 15h00 - 20h00**
- dimanches et jours fériés : **10h00 - 12h00**

Ces règles de civisme permettent le bien vivre de toutes et tous cambonnais. Soyons tous écocitoyens et luttons contre les nuisances sonores.



### Déchets verts et feux

Que faire de nos déchets verts ?

Il est possible :

- de les utiliser en paillage ou en compost individuel car ils sont biodégradables, c'est-à-dire qu'ils se décomposent avec le temps
- de les déposer conformément aux règles mises en place par la commune (déchetterie ou collecte sélective)

Il est interdit :

- de les brûler à l'air libre
- de les brûler avec un incinérateur de jardin.

Respectons notre environnement et protégeons la nature des risques d'incendie.





## Travaux route de Mouzieys

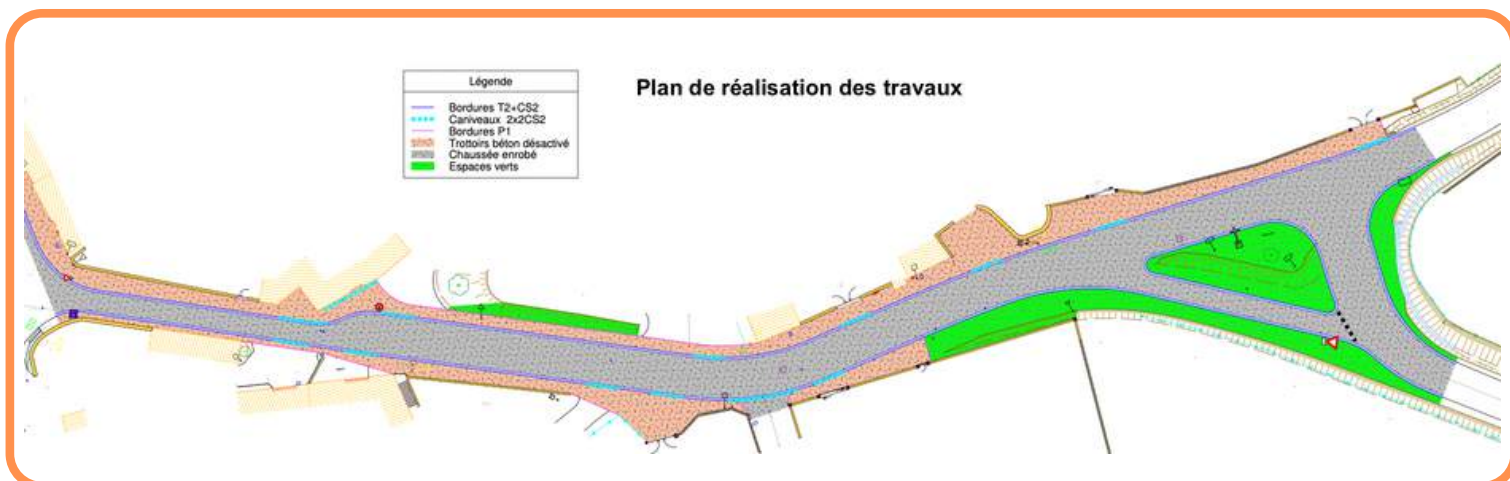
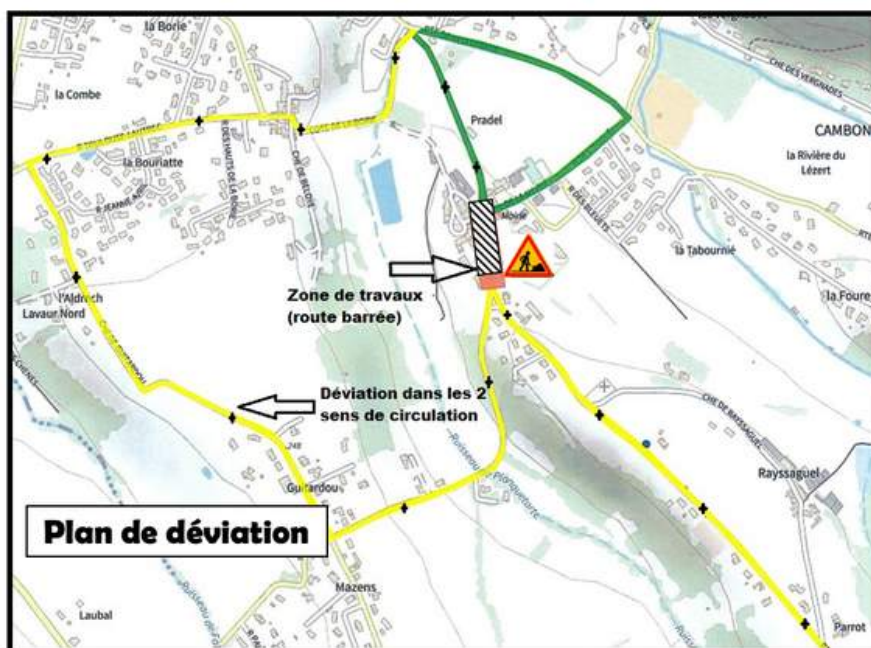
L'entrée du village, du côté de la route de Mouzieys, va être aménagée entre le giratoire de la mairie et le carrefour de la côte des écoliers.

Dans un premier temps, le réseau d'eau pluviale sera entièrement refait. Suivront ensuite les réseaux de distribution d'énergie et nouvelle technologie (électricité, éclairage public, telecom et fibre).

Les travaux de voirie, à proprement dits, avec la création de trottoirs en béton désactivé et d'espaces verts ainsi que la réfection de la voie en enrobé interviendront en fin de travaux.

Ces travaux d'amélioration et le caractère enserré de la voie, vont nécessiter une réorganisation temporaire de la circulation dans la zone concernée (voir le plan de déviation). A partir du 19 avril, la route sera donc barrée entre le carrefour (côte des écoliers - route de Mouzieys) et le giratoire de la route de la Mairie. La durée prévisionnelle totale des travaux est de 4 mois et demi.

Les accès automobiles aux propriétés riveraines seront maintenus au fur et à mesure de l'avancement du chantier, les modalités de collecte des déchets demeurent possibles et le passage du bus scolaire sera aménagé.





## Le CCAS œuvre pour la vaccination des cambonnais

*Depuis le début de l'année 2021, des membres du CCAS se sont investis pour aider les plus de 75 ans à participer à la campagne de vaccination.*

Trois temps forts ont rythmé l'action du CCAS (centre communal d'action sociale) auprès de nos aînés.

Tout d'abord, nous avons contacté l'ensemble des cambonnais de plus de 75 ans pour leur expliquer les démarches de prise de rendez-vous en ligne et par téléphone pour la vaccination contre la Covid-19.

Mais nous avons rapidement été alertés de la difficulté pour contacter les centres de vaccination. Nous avons donc décidé d'accompagner les personnes volontaires dans leur prise de rendez-vous. C'est alors toute une organisation logistique qui s'est mise en place à la mairie.

De nombreuses personnes âgées étant sur liste rouge, nous nous sommes déplacés chez ceux que nous ne pouvions joindre par téléphone et nous avons toujours été chaleureusement accueillis.

Enfin, nous avons accompagné les personnes isolées et sans moyens de locomotion vers les centres de vaccination et nous assurons encore le suivi pour les deuxièmes injections du vaccin.



### Point sur la stratégie de vaccination dans le Tarn au 15 avril 2021

La situation épidémique dans le Tarn demeure préoccupante. Les capacités en réanimation dans le département sont saturées (les patients Covid représentent actuellement plus de 75% des lits de réanimation) et l'âge moyen des patients en réanimation diminue nettement (entre 45 et 75 ans, 61 ans en moyenne).

Dans ce contexte, l'accélération de la vaccination est essentielle. Depuis le début de la campagne de vaccination, 103 973 Tarnais ont reçu au moins une dose de vaccin (et près de 24 000 en ont reçu deux). Parmi eux, 49 724 personnes ont plus de 75 ans et 35 675 personnes plus de 80 ans.

À partir de vendredi 16 avril, les personnes de plus de 60 ans pourront s'orienter vers les centres de vaccination. Les plus de 55 ans peuvent désormais être vaccinés par les médecins, les pharmaciens et les infirmiers de proximité.

Pour plus d'informations : [www.tarn.gouv.fr](http://www.tarn.gouv.fr)

## Le virus est toujours présent, même vaccinés continuons respecter à les gestes barrières



## Le mot de la liste "Ensemble pour Cambon"

Cher(s) Cambonnais(es),

Suite aux élections municipales de l'an passé, la liste « Ensemble pour Cambon » a recueilli 321 voix, soit 34,55 % des suffrages exprimés. La crise sanitaire a fortement impacté le scrutin. Près de 43% des inscrits n'ont pas voté. Ces résultats décevants nous ont attribué 3 sièges au conseil municipal.

Jean-Marc NESEN participe à la Commission « Urbanisme et développement Durable », Viviane GAYRAL et Franck BONTON à celle des « Affaires Scolaires, Jeunesse, Sport & Culture », Viviane est également membre de la Commission des Impôts et du CCAS.

Un très grand MERCI à vous tous pour votre confiance et pour vous être mobilisés malgré la période sanitaire difficile. Nous continuerons de porter les valeurs et les idées présentées au cours de notre campagne. D'ailleurs, l'une d'entre elles était de permettre l'accès au bulletin municipal aux membres des deux listes siégeant au conseil. La réglementation nous ouvre maintenant cette opportunité ! Sans le savoir nous étions dans le sens de l'histoire.

Depuis une année nous sommes investis dans la vie communale, dans le suivi de la crise sanitaire en particulier. Les élus participant au CCAS ont contacté l'ensemble de nos aînés de plus de 75 ans pour prendre des nouvelles de leur santé et anticiper la campagne de vaccination. Encore une fois, nous vous recommandons de mettre en œuvre au quotidien l'ensemble des pratiques de prévention.

Nous pensons aussi à nos artisans et commerçants qui souffrent de cette crise. C'est une motivation supplémentaire à ne pas augmenter la part communale des impôts pour 2021.

Nous avons également participé à la journée « Nature Propre » le samedi 10 octobre qui a été un réel succès : une centaine de kg de déchets ont pu être ainsi enlevés de nos fossés.

Fidèles à nos engagements, nous restons à votre écoute et disponibles pour vous rencontrer. Il suffit pour cela de prendre RDV auprès du secrétariat de la mairie, ou de nous contacter par courriel : [epcambon@laposte.net](mailto:epcambon@laposte.net)

## Rencontre avec Babeth Barrau

*L'équipe du Petit Cambonnais est allée à la rencontre de Babeth, Agent Territoriale spécialisée des Écoles Maternelles à l'école de Cambon.*

**Bonjour Babeth, depuis combien de temps travaillez-vous à l'école de Cambon?**

Cela va faire 18 ans. J'ai commencé en août 2003 et je suis devenue titulaire en février 2008.

**Racontez-nous votre parcours.**

J'ai commencé par l'entretien des classes puis de la cantine. Je suis ensuite devenue ATSEM, d'abord avec des classes de moyennes et grandes section, et depuis deux ans avec les petites sections.

**Quelle facette de votre métier vous plaît le plus?**

J'aime vraiment l'école dans son ensemble : bien sûr le contact quotidien avec les enfants, ils m'apportent beaucoup ! Mais également les relations avec toute l'équipe de l'école.

Je vais chaque jour au travail avec plaisir et envie, c'est un métier fantastique.





## > LA VIE À CAMBON

### Commémoration



Les commémorations du 19 mars se sont déroulées à Cambon, dans un format restreint cette année à cause des mesures sanitaires, le dimanche 21 mars à 11h au monument aux morts, place de l'église. Monsieur le maire, l'élue en charge de la relation avec les armées, le président de la FNACA et deux portes drapeaux ont déposé une gerbe afin d'honorer la journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc. Cette journée nationale a été fixée au 19 mars, jour anniversaire du cessez-le-feu en Algérie. Elle permet de commémorer les accords d'Évian du 18 mars 1962 et le cessez-le feu officiel de la Guerre d'Algérie le 19 mars 1962. Elle témoigne également la volonté de faire vivre la mémoire, de faire perdurer le souvenir et de transmettre l'histoire des événements qui se sont déroulés en Afrique du Nord.

### Petits travaux



Au printemps Cambon poursuit sa modernisation avec la rénovation de la quatrième croix de pierre et l'installation d'un nouveau banc au centre-bourg près du nouveau boudrome.

#### Publication de la commune de Cambon

4 place de la mairie - Tél. 05 63 53 00 00  
Email : sandrine.gauthier@mairiedecambon.fr  
Site internet : www.cambondalbi.fr  
Directeur de publication : Philippe Granier  
Rédaction et mise en page : Commission communication  
Impression : Avril 2021 - Tirage : 900 exemplaires

### Le coin des nouveaux



**Simone Lourenço**, éducatrice spécialisée libérale, propose un accompagnement éducatif individualisé pour personnes en situation de handicap.  
Plus de renseignements : [www.tandem-educ.fr](http://www.tandem-educ.fr)

Le rôtisseur **Chez Mimi** a rejoint les commerçants du petit marché du jeudi devant l'école. Il vous propose des poulets fermiers issus de l'agriculture biologique.



### Recensement, JDC et service national

Tout jeune Français dès 16 ans doit se faire recenser pour être convoqué à la journée défense et citoyenneté (JDC). Il reçoit après la



JDC une attestation lui permettant notamment de s'inscrire aux examens et concours de l'État (permis de conduire, baccalauréat, ...). L'attestation des services accomplis (ou état signalétique des services) est parfois réclamée par la caisse de retraite ou de sécurité sociale au jeune Français ayant effectué le service national ou militaire.

### Coupages de courant

Enedis travaille chaque jour sur les réseaux électriques, pour les rendre plus performants, accueillir les nouveaux raccordements, éviter les pannes et intégrer les productions d'énergie renouvelable. Une coupure de l'alimentation électrique sera nécessaire pour les travaux route de Mouzieys.

Pour protéger au mieux vos appareils sensibles, **nous vous recommandons de les débrancher avant l'heure de début de coupure indiquée, et de ne les rebrancher qu'une fois le courant rétabli.**

Horaires des coupures : vendredi 7 mai 2021 de 9h00 à 11h00

Quartiers concernés :

- 53, 89, 103, 62, 66, 78, 82, 88, 120, 84B rte de Mouzieys
- 21, 47, 71 au 73, 30, 48, 70 chemin de Rayssaguel

